



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

28.02.2009

Date de la convocation des conseillers :

28.02.2009

point de l'ordre du jour no:

10-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss, Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Goetz, Bernard, conseillers.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

72

Le Conseil Communal; 12 AVR. 2013

Luxembourg

COMMISSARIAT DE DISTRICT

23 AVR. 2013

Luxembourg

Objet: Avenant à la convention du 17 novembre 2006 relative à la construction d'une Maison Relais pour enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès

Vu l'avenant à la convention du 17 novembre 2006 relative à la construction d'une Maison Relais pour enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès signé entre la ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration ;

Considérant que l'avenant précité modifie l'article 4 de la convention précitée du 17 novembre 2006 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans l'avenant ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuvé
à l'unanimité**

l'avenant à la convention du 17 novembre 2006 relative à la construction d'une Maison Relais pour enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès signé entre la ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 21/03/2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

Secrétariat
25.04.2013 P.B.

N° 57/13/CAC
Vu et approuvé
Luxembourg, le 22.04.13
Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.



Avenant à la Convention

du 17 novembre 2006 relative à la construction d'une Maison Relais pour enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès à Esch-sur-Alzette

entre

d'une part, l'Etat luxembourgeois, ci-après dénommé "l'Etat", représenté par Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille et de l'Intégration,

et

d'autre part, la Ville d'Esch-sur-Alzette, ci-après dénommée "la Ville", représentée par Madame Lydia MUTSCH, Bourgmestre, et Messieurs Henri HINTERSCHEID et Jean HUSS et Madame Vera SPAUTZ ainsi que Monsieur Jean TONNAR, Échevins,

il a été convenu ce qui suit :

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Art. 4.

L'aide financière accordée par l'Etat est versée en tranches. Une 1ère tranche peut être versée à titre d'avance sur demande expresse dès la signature de la présente convention et après le début des travaux. Le solde est versé après achèvement des travaux et suite au décompte des frais de construction et/ou d'aménagement ainsi que des frais d'équipement que la Ville soumet à l'Etat. Ce décompte, établi sur base de factures dûment acquittées et vérifiées par la Ville, doit être accompagné d'un procès-verbal de réception définitive des travaux. La capacité d'accueil subventionnable et servant de base pour la liquidation du solde du subside, sera confirmée et/ou déterminée lors d'une visite sur les lieux, par les agents du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le décompte final devra être établi en millièmes de façon à faire ressortir clairement les frais d'infrastructure et les frais de 1er équipement incombant à la partie « Maison Relais » pour enfants scolarisés, ainsi que l'indication séparée des frais d'équipement de la cuisine et de l'aire de jeux extérieure.

La Ville s'engage à informer le Ministère de la Famille et de l'Intégration de toute autre aide financière accordée par l'Etat dans le cadre du projet (par exemple en matière de protection de l'Environnement, de promotion des activités touristiques, de promotion du développement rural, etc.).

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 02 AVR. 2013

Pour l'Etat

La Ministre de la Famille et de l'Intégration,



Marie-Josée JACOBS

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette

La Bourgmestre,



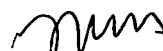
Lydia MUTSCH

Les Echevins,

Henri HINTERSCHEID



Jean HUSS



Vera SPAUTZ



Jean TONNAR

